



GRAND PRIX VON BERN

Règlement de la manifestation

En s'inscrivant au Grand-Prix von Bern vous acceptez automatiquement notre règlement de la manifestation.

1. Général

- 1.1. Le présent règlement de la manifestation fait partie intégrante du contrat entre l'organisateur et le coureur. Le règlement de la manifestation s'applique également à l'inscription d'autres personnes ou de personnes supplémentaires (tiers). L'organisateur suppose que ces tiers ont autorisé la personne qui s'inscrit à s'inscrire. Si des coureurs mineurs sont enregistrés par des tiers, l'organisateur suppose que le consentement des représentants légaux a été obtenu.
- 1.2. Les entreprises qui travaillent pour nous pour l'organisation et l'exécution d'événements, le traitement des inscriptions (en ligne, hors ligne), l'administration des données des participants, la collecte, la mesure du temps, le service des résultats, les processus des numéros de départ, le recrutement des participants et le traitement des données pour notre compte et uniquement à nos fins. Conformément à la loi, nous sommes tenus de contrôler le traitement des données par ces entreprises et de les obliger à ne pas traiter les données à leurs propres fins ou à les transmettre à des tiers.

2. Confidentialité des données

- 2.1. L'utilisation des données personnelles est réglementée dans la déclaration de confidentialité en vigueur. Pour s'inscrire et organiser notre manifestation nous demandons aux participants/es comme informations obligatoires requises nom, prénom, date de naissance, adresse, nationalité ainsi qu'adresse électronique et numéro de téléphone portable. D'autres données sont collectées sur une base volontaire si elles sont nécessaires pour fournir un service supplémentaire. Nous traitons ces données dans le but d'organiser la course, y compris l'envoi d'informations sur votre participation et les documents de participation ainsi que des informations avant et après la manifestation. Nous travaillons avec notre prestataire de services d'inscription et de chronométrage TrackMaxx. Celui-ci respecte les prescriptions de protection des données et les exploite selon nos directives. La déclaration de confidentialité de TrackMaxx se trouve ici : <https://trackmaxx.ch/datenschutz>
Le coureur s'engage à mettre les données personnelles de tiers à la disposition de l'organisateur uniquement si eux-mêmes ou leurs représentants légaux connaissent la déclaration de protection des données applicable et s'ils ont le droit de le faire conformément au droit applicable en matière de protection des données. L'organisateur peut à tout moment demander au coureur de prouver l'existence de ces conditions - en particulier le consentement des tiers - dans un délai et peut se retirer de tous les contrats sans autre formalité.
- 2.2. Les photos et les enregistrements de films réalisés dans le cadre de notre course à pied peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, dans nos propres supports publicitaires, magazines et livres sans qu'il y ait droit à une rémunération.

3. Responsabilité personnelle

- 3.1. La participation se fait à ses propres risques et périls et sous sa propre responsabilité.
- 3.2. Entraînement d'endurance régulier et bonne santé sont les conditions de participation.
- 3.3. Il peut être très dangereux de prendre le départ en souffrant d'une maladie infectieuse ou directement après (par ex. grippe).

4. Responsabilité juridique

- 4.1. L'organisateur et la ville de Berne déclinent toute responsabilité. Ceci est également valable pour les accidents, vols et la responsabilité envers des tiers.
- 4.2. L'assurance est l'affaire des participants/es.
- 4.3. Le tribunal compétent est Berne.

5. Règlement de concours

5.1. Généralités

La manifestation est organisée conformément aux directives de Swiss Athletics (Fédération suisse d'athlétisme) et selon les catégories d'âge, les évaluations et les distances mentionnées dans la publication. Le GP 10 miles est mesuré officiellement selon les directives de l'AIMS/World Athletics. Pour participer, la licence n'est pas obligatoire.

5.2. Dossards

Le dossard est personnel et doit à tout moment être porté visiblement à l'avant du corps sur le vêtement extérieur. Il ne doit pas être plié, ni caché (par ex. par une veste, une ceinture de course, un bidon ou d'autres objets). Sans dossard porté correctement, il n'est pas possible de chronométrer et un classement valable n'est donc pas garanti.

5.3. Place start / Dossard

Il est interdit de participer sans dossard officiel. Le dossard est attribué par l'organisateur et ne peut en aucun cas être transmis, reproduit ou modifié.
Il est interdit de le transmettre ou de le vendre à des tiers.



GRAND PRIX VON BERN

- Il en va de même pour reprendre ou acquérir le dossard d'une autre personne. Le transfert d'une place de start via la plateforme d'inscription officielle de l'événement ou son prestataire de services mandaté constitue la seule exception.
- 5.4. **Chronométrage**
Le classement dans une catégorie d'âge se fait selon les temps nets (moment du passage de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée). Dans les listes de résultats overall, les dix premiers/ères coureurs/euses sont classés/es dans l'ordre d'arrivée. Pour les coureurs/euses élites du bloc de départ des élites le temps brut est pris en considération pour le classement. Au Bären-GP, le chronométrage est lancé au coup d'envoi (temps brut). Une fois le processus de départ terminé aucun temps net n'est plus enregistré. Le départ n'est autorisé qu'à partir du bloc de départ attribué.
- 5.5. **Classement**
Les participant/es sont classés/es dans des catégories d'âge et par sexe. S'il y a moins de cinq participants/es inscrits/es dans une catégorie d'âge, un regroupement avec la classe d'âge inférieure suivante est effectué (exception : U18 et plus jeunes → classe d'âge supérieure suivante). Les personnes de la catégorie « Divers » figurent dans le classement Overall (GP 10 Miles et Altstadt-GP). Sur le parcours de Walking, dans la catégorie Famille du Bären-GP et dans la catégorie « Run for me » il y a une liste par ordre alphabétique, sans classement.
- 5.6. **Primes / Prix**
Seuls/es les coureurs/euses qui prennent le départ dans le bloc élite ont droit aux primes du GP 10 Miles et du GP Altstadt. Les trois premier/ères coureurs/euses par catégorie d'âge (GP 10 Miles, Altstadt-GP, Bären-GP) reçoivent des prix en nature. Ne pas participer à la distribution des prix signifie renoncer volontairement au prix.
- 5.7. **Médaille de performance**
Les coureuses du bloc élite jusqu'au bloc de départ B compris ainsi que les coureurs du bloc élite jusqu'au bloc de départ A compris reçoivent la médaille de performance si elles/ils atteignent le temps de course prédéfini au GP 10 Miles.
- 5.8. **Assistance**
Les véhicules privés, vélos, Babyjogger, poussettes, accompagnateurs, chiens ou aides comme des bâtons ne sont pas autorisés. Exception : Bâtons de Walking dans le bloc Nordic Walking et Babyjogger et poussettes dans les groupes de départ correspondants de la course Famille. Pour le Run Inclusion, des aides particulières peuvent être admises.
- 5.9. **Parcours**
Le parcours est balisé. Les raccourcis, notamment aussi sur les trottoirs ne sont pas autorisés (sauf marquage ou instruction officielle). Les consignes du service du parcours du Grand Prix sont obligatoires.
- 5.10. **Ravitaillement**
Les participants/es ne peuvent prétendre à aucun ravitaillement de la part de l'organisateur. L'encadrement, l'accompagnement et le ravitaillement par des tiers le long du parcours sont interdits. L'organisateur installe le long du parcours du GP des postes de ravitaillement. Des zones de ravitaillement spécifiques peuvent également être mises en place pour les coureurs/euses d'élite.
- 5.11. **Temps de course maximal**
Le temps de course maximal est de :
– GP 10 Miles : 2 heures
– Altstadt-GP : 1 heure
Les participants/es qui dépassent le temps de course maximal figurent sur la liste de résultat sans rang avec la mention « temps limite dépassé ».
- 5.12. **Points de contrôle / Fermeture du parcours**
Il y a deux points de contrôle sur le parcours des 10 miles. Les participants/es qui passent après les temps maximaux indiqués ci-dessous sont retirés de la course et figurent comme « abandonnés » dans la liste des résultats :
– Thunplatz (km 8.4) : 70 minutes après le dernier départ
– Casinoplatz (km 13) : 100 minutes après le dernier départ
- 5.13. **Voiture balai**
La « voiture balai » marque la fin officielle de la course. Elle roule de manière à ce que le temps maximal de course puisse être respecté. Les participants/es qui se trouvent derrière la voiture balai courent hors parcours sécurisé et sont considérés comme éliminés/es.
- 5.14. **Présentation anonyme dans la liste de départ/de résultats**
Lors de l'inscription, le/la participant/e peut s'opposer à la publication de son nom dans la liste de départ et de résultats (« pas de classement »). Dans ce cas, aucun temps de course ne sera enregistré, aucun classement ne sera attribué et aucune inscription dans les classements spéciaux (p. ex. trophée d'entreprise, classement scolaire) ne sera effectuée.
- 5.15. **Trophée d'entreprise**
Au GP et Altstadt-GP, les dix meilleurs temps par entreprise inscrite sont additionnés pour établir un classement. Les participants/es qui ont choisi « pas de publication » lors de l'inscription, ne sont pas pris en considération.
- 5.16. **Classement CSB**
Les écoliers/ères qui se sont enregistrés/es sur la plateforme CSB, figurent dans le classement public CSB. Les participants/es de la catégorie « Run for me » figurent dans la liste des résultats avec leur temps, mais sans classement spécial CSB.



GRAND PRIX VON BERN

5.17. **Sanctions**

Toute infraction à ces dispositions peut être sanctionnée par une disqualification et une suspension du Grand-Prix von Bern et autres événements de Swiss-Running. L'organisateur se réserve le droit de consigner tous les faits et circonstances, y compris les infractions répétées, et d'imposer les sanctions qu'il juge appropriées, à sa seule discrétion. La décision de l'organisateur est définitive.

6. **Accidents**

- 6.1. Le Grand-Prix von Bern dispose d'un vaste réseau sanitaire et de liaison radio.
- 6.2. En cas d'incidents, d'états de faiblesse des coureuses et coureurs ainsi que lors d'accidents, veuillez immédiatement en aviser le prochain poste du parcours et demander de l'aide. Numéro des urgences : 144
- 6.3. Le service du parcours et le personnel sanitaire ont le droit d'interdire aux coureuses et coureurs épuisés de continuer la course.

7. **Remboursements**

- 7.1. Celui ou celle qui ne peut pas participer au Grand-Prix, n'a aucun droit au remboursement de la finance d'inscription.
- 7.2. Si la course ne peut pas ou seulement partiellement se dérouler sur décision des autorités ou en raison d'événements tiers non influençables comme par ex. inondation, il n'existe aucun droit au remboursement de la finance d'inscription.

8. **Dopage**

- 8.1. Les statuts de Swiss Olympic en vigueur sont valables pour cette compétition. Des contrôles de dopage peuvent être effectués. Avec leur participation, tous les participants/es se soumettent aux règles anti-dopage de Swiss Olympic et reconnaissent l'autorité exclusive de la commission disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic ainsi que du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne sous l'exclusion des tribunaux ordinaires. Voir aussi www.sportintegrity.ch.

9. **Organisation**

- 9.1. L'organisateur du Grand-Prix von Bern est une association du Stadturnverein Bern.
- 9.2. La ville de Berne est aussi impliquée dans l'organisation.

Berne, décembre 2025